COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Olivier MITZNER, Maria Adélaïde CRETY, Jean Luc USCHÉ Adjoints, Cendrine USELDINGER, Lionel MOUZIN, Alain PALLOTTA, Lionel CHRISTOPHE, Pascal THIERY, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : Robert ADAM qui donne procuration à Jean-Luc USCHÉ, Sylvie JOUHANT qui donne procuration à Olivier MITZNER, Robin BOUR qui donne procuration à Pierre MUEL
Pierre MAUCOURT qui donne procuration à Maria Adélaïde CRETY
Angélica OURY et Françoise KONIGSECKER sont absentes excusées

ABSENTS NON-EXCUSES : Néant

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 21 septembre 2023 qui est adopté à l'unanimité.
Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.
Madame Maria Adélaïde CRETY est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

2023 /06/01. CHASSE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application du droit local, les baux de location des chasses communales d'Alsace-Moselle d'une durée de 9 années venant à expiration le 1er février 2024, la Mairie de Marieulles Vezon est dans l'obligation de procéder à la remise en location, conformément aux dispositions du cahier des charges type des chasses communales ou intercommunales de Moselle et du Code de l'environnement.

Par délibération en date du 21 septembre 2023, le Conseil Municipal a décidé d'abandonner le produit de la location de la chasse au profit des différents propriétaires fonciers.

Dans un second temps, les propriétaires qui possèdent des terrains d'une contenance de 25 hectares au moins d'un seul tenant disposaient d'un délai de 10 jours pour faire valoir leur droit de réserve ou d'enclave.

La commission consultative de la chasse communale s'est réunie les vendredis 15 septembre 2023 et 29 septembre 2023, conformément aux textes en vigueur, a été appelée à émettre un avis sur les opérations de location de la chasse communale pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033. Elle a validé les candidatures présentées par M. HANRIOT pour le lot n°1 et par M. DEPENVEILLER pour le lot n°2.

En complément des deux réunions de la 4C, la Commune a pris l'initiative de réunir les communes riveraines confrontées aux mêmes difficultés liées aux dégâts de sanglier, réunies le vendredi 06 octobre 2023.

A cette occasion, la Fédération de Chasse de la Moselle, représentée par sa Directrice, a validé la constitution des lots 1 et 2 et jugé recevable les demandes de réserves.

Dans les baux des restrictions ont été ajoutées, non prévues par le cahier des charges-type, elles s'appliquent d'un commun accord entre les parties :

- Informer du nombre réel de battues sur le ban communal de Marieulles,
- Informer du nombre de chasseurs présents lors des battues,
- Interdire les battues les jours fériés,
- Faire baisser le taux de dégâts de gibiers aux 100 hectares,
- Participer 1 fois par an à une réunion au cours de laquelle il fera état de l'activité passée et de l'atteinte des objectifs notamment en matière de réduction des dégâts,
- Transmettre une carte de l'implantation des miradors.

Le Conseil Municipal confirme la consistance des 2 lots de la chasse communale, la constitution des réserves, le montant de location des lots communaux 1 et 2, à savoir lot n°1 : 1 500 € et lot n°2 : 1 100 €, valide les candidatures des lots 1 et 2 et confirme le renouvellement des baux de chasse de gré à gré,

Monsieur Lionel CHRISTOPHE a quitté la séance à 21h30.

2023 /06/02. PASSAGE A LA M57 au 1er JANVIER 2024

Monsieur le Maire expose au conseil que la Mairie fonctionne actuellement au compte de gestion M14.
Dans un souci de faciliter la gestion budgétaire entre les différents organismes, toutes les collectivités doivent passer à la M57 à compter du 1er janvier 2024

Après discussion, le Conseil valide le passage à la M57 à compter du 1er janvier 2024

2023/06/03. RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement, pour 3 ans, de la commission de contrôle des listes électorales :

- Mme MUEL Françoise, Déléguée judiciaire
- M. SCHAULI Philippe, Délégué de l'Administration
- M. Pascal THIERY, Conseiller Municipal

Après discussion, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de renouveler :

- Mme MUEL Françoise en tant que déléguée judiciaire

- Monsieur SCHAULI en tant que Délégué de l'Administration
- Monsieur THIERY Pascal en tant que Conseiller Municipal

2023/06/04. MISSION INTERIM CENTRE DE GESTION

Madame CRETY expose au Conseil la nécessité du renouvellement d'adhésion à la Mission Intérim et Territoires du Centre de Gestion, qui rappelle son but qui est la mise en place d'agent contractuels, à titre onéreux, pour remplacement ou en cas d'accroissement d'activité.

Le Conseil approuve à la majorité le renouvellement d'adhésion à la Mission Intérim et Territoire du Centre de Gestion du 57

Autorise le Maire ou son délégué à signer la Convention ainsi que les documents y afférents

Autorise le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de mission temporaire du CDG 57, en fonction de la nécessité du service

Approuve que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57 , seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

DIVERS

- UEM : Afin de faciliter le paiement des mandats édités par UEM, le conseil propose de passer par mandat.

- Salle des Fêtes : Afin de faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie et aux prix du remplissage de la cuve, Monsieur THIERY Pascal et Monsieur USCHE propose d'augmenter le prix de la location de la salle des fêtes de 50 €

- Zone d'Accélération des Energies Renouvelables : Monsieur MITZNER, présente les objectifs et obligations de concertation du public pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables, s'en est suivi un débat.

- Factures : A compter du 1er janvier 2024, toutes les factures devront passer par la plate-forme CHORUS PRO.
  Toutes les factures reçues par mail ou par voie postale ne pourront être mandatée.

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles le 19 octobre 2023

M. le Maire

Pierre MUEL

Les Adjoints :

Olivier MITZNER

Maria Adélaïde CRETY

Jean Luc USCHÉ

Les Conseillers Municipaux,

Robert ADAM
Qui donne procuration
à JL USCHE

Lionel MOUZIN

Cendrine USELDINGER

Alain PALLOTTA

Françoise KONIGSECKER

Robin BOUR
Qui donne
procuration à.
P. MUEL

Sylvie JOUHANT
Qui donne procuration
à O. MITZNER

Pierre MAUCOURT
Qui donne procuration
à A. CRETY

Pascal THIERY